

## À lire ...

### **Avis publics :**

. Avis de motion –  
Règlement 467-19

### **Avis public du résultat d'élection (7-04-2019)**

### **Avis public d'élection (5-05- 2019)**

### **Élections partielles municipales 2019**

Je pose ma  
candidature : Devenir un  
élu municipal

\*\*\*\*\*

### **Prochaine séance du conseil municipal de la Ville de Scotstown**

**2 avril 2019 à 19 h**

\*\*\*\*\*

### **Versement des taxes**

**2<sup>e</sup> versement :  
10 mai 2019**

## **VILLE DE SCOTSTOWN - AVIS PUBLIC**

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**Avis public** est par les présentes donné par la soussignée, Monique Polard, directrice générale de la Ville de Scotstown, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 mars 2019, un avis de motion est donné :

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 467-19 relatif au Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 464-18.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal.

Donné à Scotstown, ce douzième (12<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille dix-neuf (2019).

*Monique Polard*

Monique Polard, directrice générale

## **Règlement 450-17 - RÈGLEMENT SUR LES FEUX À CIEL OUVERT**

Du 1<sup>er</sup> avril au 15 décembre, nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la ville sans avoir au préalable un permis du responsable du Service de prévention des incendies ou de l'émission des permis de brûlage. Le permis est gratuit et obligatoire.

Vous devez communiquer avec René Charron, directeur incendie : 819-657-1055.

# Avis public du résultat de l'élection

Municipalité

Ville de Scotstown

Scrutin du

2019 04 07  
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

Monique

Prénom

Polard

Nom

, président d'élection,

que, après avoir pris connaissance des résultats complets de l'élection, les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes ci-après mentionnés :

Poste	District, quartier ou numéro de poste	Appartenance politique (le cas échéant)	Nom de la personne proclamée élue
Maire	_____		Iain MacAulay
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			
Conseiller			

Signature

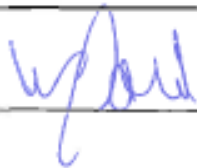
Donné à

Ville de Scotstown

Municipalité

, le

2019 03 08  
année mois jour



Président d'élection

# Élection municipale partielle

La période de mise en candidatures pour le poste de conseiller au siège no 1, se déroule du 22 mars 2019 au 5 avril 2019 selon les informations de l'avis public ci-dessous.

## Avis public d'élection

Municipalité

Ville de Scotstown

Scrutin du

2019 05 05

année mois jour

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné aux électeurs de

Ville de Scotstown

Municipalité

par Monique Polard, que :  
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller siège no. 1

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2019 03 22 au 2019 04 05  
année mois jour année mois jour

JOURS : mardi  HEURES : De : 13 h à : 16 h 30 De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
mercredi  De : 13 h à : 16 h 30 De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
jeudi  De : 13 h à : 16 h 30 De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_  
vendredi  De : 8 h à : 12 h De : 13 h à : 15 h  
De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

**À NOTER - Le vendredi** 2019 04 05 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**  
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2019 05 05 **de 10 h**  
année mois jour **à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2019 04 28 **de 12 h**  
année mois jour **à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Annie Désindes

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : \_\_\_\_\_

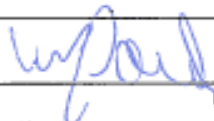
6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection  
Adresse : 101, chemin Victoria Ouest  
Scotstown (Québec) J0B 3B0  
819 560-8433  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint  
Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à \_\_\_\_\_, le 2019 03 22  
Municipalité année mois jour



Président d'élection

### **Je pose ma candidature :**

### **Devenir un élu municipal**

Le sens de la collectivité, l'écoute, le goût de l'engagement et la capacité d'analyse sont des qualités essentielles au rôle d'élu. Les élus municipaux sont des personnes actives dans leur communauté et contribuent au développement de celle-ci.

Si vous souhaitez mettre vos talents et vos compétences au profit de votre municipalité, que vous aimez travailler pour le bien commun, que vous désirez faire valoir les intérêts des citoyens et participer à la prise de décision, vous avez ce qu'il faut pour poser votre candidature.

Les municipalités sont de véritables gouvernements de proximité. Elles offrent un environnement des plus attrayants à ceux et celles qui souhaitent s'engager.

Aux élections partielles municipales de 2019, présentez-vous pour :

- avoir un impact direct sur votre communauté et prendre part aux décisions qui influencent le quotidien des citoyennes et des citoyens;
- éclairer la prise de décision en fonction des réalités différenciées des femmes et des hommes;
- créer un équilibre entre la vision des femmes et des hommes;
- contribuer à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Aux élections partielles municipales de 2019, présentez-vous si :

- vous êtes intéressé par le développement de votre ville et de votre communauté;
- vous souhaitez vous engager concrètement et faire entendre la voix de la nouvelle génération;
- vous êtes porteur d'idées nouvelles;
- vous souhaitez vivre une expérience professionnelle riche;
- vous désirez devenir un agent de changement.

Accepter de devenir candidat aux élections municipales, c'est :

- faire campagne pour promouvoir sa vision du développement de la municipalité;
- faire le choix d'investir du temps pour représenter les gens de sa communauté;
- souhaiter être à l'écoute des préoccupations de la population;
- témoigner d'un intérêt pour les dossiers qui sont du ressort de la municipalité : l'environnement, l'aménagement et l'urbanisme, le développement économique local, le développement communautaire, les loisirs, la culture, etc.;
- avoir envie de prendre part à des assemblées, à des commissions et à des comités qui permettent de faire progresser les enjeux locaux.

### **Candidatures et résultats**

Le nom du candidat élu sans opposition sera rendu public à la suite de la fermeture des mises en candidature (**5 avril 2019, 16 h 30**). S'il y a plus d'un candidat au poste de maire, des avis publics seront diffusés pour la révision de la liste électorale, la tenue du vote par anticipation et du scrutin.

### **Sites web**

Pour plus amples informations, vous pouvez consulter les sites web du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/>

et Élection Québec : <https://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>

Ou vous présenter au bureau municipal pour obtenir certains documents :

- Se porter candidat aux élections municipales :
- Guide d'accueil et de référence pour les élus municipaux :

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous et surveillez les avis qui seront affichés au cours des prochaines semaines.

Monique Polard

Directrice générale Et Présidente d'élection

Ville de Scotstown – 819-560-8433, poste 7